



Conseil communal de la Ville de Pully

## Rapport de la commission ad hoc au Conseil communal de la Ville de Pully

### Préavis No 16-2022 Complexe scolaire et église de Chantemerle

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission ad hoc s'est réunie le mardi 11 octobre à 18h30 dans les locaux de la DTSI, chemin de la Damataire, pour examiner le présent préavis et vous faire part de ses analyses et commentaires.

La commission était composée de Mme Nathalie Lude en remplacement de Madame Sophie Cuendet du Roy, Mesdames Tânia Gazzola, Verena Kuonen, Barbara Mallaun, Line Zolliker et Messieurs Marco Torti et Philippe Haldy en remplacement de Mme Géraldine Padez. La ville de Pully était représentée par M. Lucas Girardet Municipal et M. Jean-Gilles Decosterd, Adjoint au chef de service.

La commission remercie le municipal et son collaborateur de la DUE pour les informations transmises.

#### 1. Présentation par la Municipalité

En introduction Monsieur Girardet rappelle l'objet du présent préavis qui concerne un crédit d'étude pour l'ensemble du périmètre concerné sur la base de l'avant-projet pour la mise en séparatif du réseau et l'avant-projet des réaménagements extérieurs. Les travaux d'adaptation et de rénovation des bâtiments et de l'église ne sont pas concernés

M. Decosterd présente le dossier sur écran avec l'ensemble des plans comprenant le périmètre concerné, le projet de mise en séparatif et les aménagements paysagers. Les photos de l'état existant et les images de synthèse déterminant l'ambiance future des aménagements. Cette présentation est très appréciée par notre commission et engendre les réflexions et les discussions.

#### Examen du préavis

Au début des discussions Mme Verena Kuonen s'inquiète de l'adaptation des projets et leur accessibilité aux personnes non voyantes et a mobilité réduite, en intégrant la problématique des ascenseurs. Le service confirme que ces études répondent aux exigences,

---

l'adaptation des ascenseurs sera analysée dans les projets des travaux intérieurs des bâtiments scolaires

## 2. Préambule

Les études d'avant-projet pour la mise en séparatif du réseau ont été menées par la direction des domaines, gérances et sport (DDGS) et la direction des services industriels (DTSI). Un montant d'étude a été prélevé sur le préavis N° 2 - 2017.

L'accessibilité à la mobilité réduite et les aménagements extérieurs ont été menés par la Direction de l'urbanisme (DUE)

Des études complémentaires sont intégrées dans le présent préavis, elles concernent les toilettes publiques, la toiture de la salle de gymnastique et un préau couvert.

Le cout des travaux à réaliser est estimé à CHF 2'000'000.-

Mme Tânia Gazzola tient à remercier et à féliciter la Ville de Pully de saisir l'occasion de la rénovation des aménagements extérieurs du complexe scolaire pour mettre en place des infrastructures scolaires dites « non genrées » adaptées aux pédagogies de notre époque où tous les enfants, indépendamment de leur sexe, trouvent une place de jeu. Cela correspond aux attentes des enfants et des parents de Pully. Elle exprime le vœu que la Ville de Pully continue d'adapter les infrastructures scolaires à chaque fois qu'une occasion se présentera.

## 3. Périmètre d'intervention

Le périmètre concerné est délimité par la parcelle N° 3408 comprenant l'église et la salle paroissiale de Chantemerle avec les WC publics sud ainsi que la parcelle N° 3479 comprenant les bâtiments du groupe scolaire.

## 4. Mise en séparatif

L'obligation légale de séparer les eaux usées et les eaux claires ont nécessité une l'étude appropriée pour des interventions coordonnées avec les aménagements extérieurs afin d'assurer la continuité de l'exploitation des bâtiments scolaires

Sur la question des canalisations principales chemisées, le maintien de ces coulisses est envisagé en fonction de leur qualité d'exploitation par suite du contrôle par caméra.

## 5. Projet de réaménagement paysager

Les travaux d'infrastructures et de réaménagement seront planifiés par étapes en coordination avec les besoins scolaires.

Amélioration de la cour enfantine avec dunes eu sol souple et création d'une coulée en sol souple sur les talus plantés entre les cours Est et sud.

Le principal travail d'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite sera réalisé pour le bâtiment depuis l'avenue de Belmont par une rampe débouchons sur l'accès principal inférieur du bâtiment. Une rampe d'accès à la salle de gymnastique est également prévue depuis l'avenue de l'Avenir.

Un couvert à vélos est prévu avec accès depuis l'avenue de Belmont.

Concernant des plantations, un plan de végétation a été transmis avec les arbres à conserver ou à abattre ainsi que les arbres projetés, des Amelanchiers et des bosquets d'essence indigène.

L'étude d'un couvert de préau, la rénovation de la toiture de la salle de gym avec création d'une surface pour les jeux de ballon.

Adaptation des toilettes publiques le long du trottoir de l'av. de l'Avenir à la mobilité réduite.

---

## 6.-7. Objectifs et planning

A la question de détail des prestations comprises dans ce préavis, M. Decosterd nous précise, que les prestations comprennent la totalité des prestations ordinaires y compris les soumissions, les plans d'exécution et le comparatif des offres. Prêts à entreprendre les travaux. Préavis pour l'exécution prévu en automne 2024 au Conseil communal.

### 8.- Aspect financier

8.1 coût total des études de mise en séparatif CHF 26'700.-

8.2 coût total des études sur les aménagements extérieures CHF 130'600.-

8.3 Total du préavis crédit d'étude

Avec les études déjà réalisées d'un montant de CHF 17'700.- le montant total du crédit d'étude s'élève à CHF 175'000.-

Les montants détaillés n'appellent aucun commentaire, seul le site de l'église de Chantemerle qui comprend uniquement la mise en séparatif sans l'accès à la salle paroissiale.

Les points 8.3 à 8.7 sont à considérer comme informations.

La commission prend note du point 9 développement durable et des points 10 et 11.

## 12 Conclusions

L'examen du préavis municipal numéro 16-2022 étant achevé et vu le rapport de la Commission des finances, la Commission ad hoc recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis sans modification et à l'unanimité

1.- d'allouer à la Municipalité le crédit d'études de CHF 175'000.-TTC destiné à poursuivre les projets liés à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du complexe scolaire de Chantemerle ainsi que de la salle paroissiale attenante à l'église, le réaménagement des préaux du collège de Chantemerle et l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite dont le montant est à prélever en tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale.

2.- d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché

3.- d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum

Pour la Commission ad hoc, le président rapporteur, Roland du Bois